



Affaire suivie par :  
Françoise PENENT  
Conseillère technique auprès du recteur  
Services sociaux académiques  
Mél : [francoise.penent@ac-reunion.fr](mailto:francoise.penent@ac-reunion.fr)

Saint-Denis, le 11 SEPTEMBRE 2023

Le Recteur

à

Marie-Sabine LAURET  
Secrétaire générale adjointe  
Tél : 02 62 48 14 01  
Mél : [marie.sabine.lauret@ac-reunion.fr](mailto:marie.sabine.lauret@ac-reunion.fr)

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

24 Avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 ST DENIS CEDEX 9

### Objet : Mobilisation des aides à la scolarité

La lutte contre les situations de difficultés sociales est au cœur de notre projet stratégique. Dans un contexte académique au sein duquel le taux de pauvreté est deux fois plus élevé qu'au niveau national, il nous appartient à tous - au sein de la communauté éducative - d'accompagner les familles afin de permettre aux élèves d'apprendre dans les meilleures conditions.

Les aides à la scolarité doivent être des leviers dans le cadre de cette politique académique notamment par l'allocation des aides à la scolarité (bourses et fonds sociaux).

La dotation académique en faveur des fonds sociaux, d'un montant de 703 748 euros, a déjà été notifiée aux établissements sur la base de critères suivants : effectifs, nombre de demi-pensionnaires et critères socio-économiques. Le montant des reliquats dans les EPLE ainsi que le taux d'utilisation de vos dotations antérieures ont également été examinés. Ces fonds sont majoritairement sous-utilisés, à la fois en nombre d'élèves bénéficiaires et en montant des aides accordées.

**J'attire votre attention sur l'objectif fixé par le ministère d'augmenter le niveau de consommation de 50 % de ces fonds sociaux dans un environnement social fortement impacté par des problématiques d'inflation et de pouvoir d'achat.**

Comme évoqué dans une note en date du 9 septembre 2022, un groupe de travail inter-catégoriel (personnels de direction, gestionnaires, assistants de service social, et la DEPAP) s'est réuni afin d'identifier les potentiels freins et les pistes d'amélioration dans l'utilisation des fonds sociaux. (synthèse en pièce jointe).

Face à une certaine réserve des familles à solliciter ces fonds sociaux, deux premières actions ont été identifiées. D'une part, afin d'améliorer l'accessibilité de ces aides, et à titre expérimental, un spot de communication à destination des familles est en cours de finalisation. D'autre part, la rédaction par le service social d'un formulaire simplifié et harmonisé à compléter par les familles pourrait faciliter lesdites démarches.

Je vous encourage vivement à réunir au sein de vos établissements les commissions ad hoc afin de répondre au mieux aux diverses demandes d'aides sociales. Mes services sont chargés d'établir une première estimation du niveau de consommation de ces fonds au mois de novembre prochain.

Je vous remercie de votre mobilisation en faveur de ce dispositif d'aide à la scolarité favorisant la réussite de nos élèves.

Le recteur de région académique,  
recteur d'academie

  
Pierre-François MOURIER